VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 14 septembre 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, ~~Benjamin COSTANTINI~~, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

2.4. OBJET : *« La Terrienne du Crédit social »* S.C.R.L. – Assemblée générale Désignation d'un représentant communal issu du groupe AD&N en remplacement de Madame Emmanuelle JACQUES-STORME

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20 § 1er, L1122-26 § 1er, L1122-30 et L1122-34 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable, tel que modifié à ce jour, en particulier les articles 175 et 176 relatifs aux guichets du Crédit social ;

Vu les statuts de la société coopérative à responsabilité limitée *« La Terrienne du Crédit social »*, à JAMBES, en particulier l'article 30 qui traite de la composition de l'assemblée générale de la société ;

Vu sa délibération du 29 avril 2019 désignant notamment, pour représenter la Ville d'Andenne aux assemblées générales de *« La Terrienne du Crédit social »* S.C.R.L., Madame Emmanuelle JACQUES-STORME, Conseillère communale, domiciliée à SEILLES, rue de Tramaka, n°52, issue du groupe AD&N et qui s'est déclarée apparentée au CDH ;

Considérant la démission de Madame Emmanuelle JACQUES-STORME de son mandat de Conseillère communale, acceptée lors de la présente séance ;

Attendu qu'il convient dès lors de désigner son/sa remplaçant.e aux assemblées générales de *« La Terrienne du Crédit social »* ;

Sur la proposition du groupe AD&N,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Monsieur Eddy SARTORI, Conseiller communal, domicilié à ANDENNE, rue Joseph Quévit, n°21, est désigné pour représenter la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de la S.C.R.L. « *La Terrienne du Crédit social* » aux côtés des quatre autres membres du Conseil communal (MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, Marie-Christine MAUGUIT et Rose SIMON-CASTELLAN, Conseillères communales) désignés le 29 avril 2019.

Article 2

Cette désignation est valable pour la durée de la législature sans préjudice cependant du droit du Conseil communal, fondé sur l'article L1122-34, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de la retirer à tout moment et étant entendu que la perte de la qualité de membre du Conseil communal entraîne d'office la perte par ce membre de la qualité de représentant de la Ville d'ANDENNE.

Article 3

La présente résolution sera notifiée, d'une part, à Monsieur Eddy SARTORI, préqualifié, et, d'autre part, à la scrl « *La Terrienne du Crédit social* », rue Capitaine Jomouton, 44 à 5100 JAMBES.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**